



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Apprentissage

Question écrite n° 39930

Texte de la question

M Guy Malandain demande à Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la formation professionnelle, de lui indiquer si, en l'absence d'une section de centre de formation d'apprenti compétente dans une région, un contrat d'apprentissage peut être établi entre un employeur et un apprenti sur la base de cours dispensés par le Centre national d'enseignement à distance en vue de l'obtention d'un BTS comptabilité, et compte tenu du fait que l'intéressé pourrait bénéficier de deux jours par semaine exclusivement consacrés à sa formation.

Données clés

Auteur : [M. Malandain Guy](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39930

Rubrique : Comptables

Ministère interrogé : formation professionnelle

Ministère attributaire : formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 1988, page 1941